



## RELEVÉ DE DECISIONS du Conseil de communauté du 25 avril 2019

Lors de la séance du 25/04/2019, le Conseil de Communauté du Pays de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

### 1. MODIFICATION DU MONTANT DES REDEVANCES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Les montants des redevances d'assainissement non collectif ont été établis en 2010.

En 2019, suite au renouvellement du marché public, à la modification de la périodicité des contrôles, et à l'évolution des charges du service, la commission « assainissement, réunie le 18 mars 2019, a émis un avis favorable sur la nécessité de réévaluer les redevances.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** les modifications suivantes des tarifs :

Type de contrôle	Ancien tarif	Nouveau tarif
Contrôle de bon fonctionnement et diagnostic initial	100 €	<b>122 €</b>
Contrôle de conception	32 €	<b>62 €</b>
Contrôle de conception avec agrément	32 €	<b>87 €</b>
Visite de terrain au stade de la conception	95 €	<b>61 €</b>
Contrôle de conception d'un projet modifié	21 €	<b>31 €</b>
Contrôle de réalisation	101 €	<b>101€</b>
Contrôle de réalisation après modification	90 €	<b>91 €</b>
Contrôle dans le cadre d'une vente	100 €	<b>130 €</b>

### 2. ANNULATION D'UNE FACTURE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT - REGIE

Une consommation sur le budget assainissement - régie Bazoches a été facturée à tort.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de procéder à une annulation de recette sur le budget assainissement - régie d'un montant de 52,20€.

### 3. ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE DE SOLIGNY LA TRAPPE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Pour la construction de la nouvelle station d'épuration à Soligny la Trappe, il est nécessaire d'acquérir la parcelle ZH 68 appartenant à la commune de Soligny la Trappe et de faire procéder au bornage prenant en

compte l'emprise précise des travaux.

Une délibération concordante du Conseil municipal de Soligny la Trappe est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**DECIDE** d'acquérir la parcelle ZH 68, située lieudit "Les Marnières" à Soligny la Trappe,

**FIXE** le montant de l'acquisition à un euro symbolique,

**DIT** que la Communauté de communes fera procéder à la division et au bornage nécessaire et prendra en charge les frais de géomètre,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur Jean LAMY, Vice-président, à signer l'acte administratif d'acquisition.

#### **4. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE CAUTION D'UNE ENTREPRISE LOCATAIRE**

L'entreprise "La Tuile de bois" a quitté un local de la Maison des entreprises depuis plusieurs années, avec une dette de loyer d'un montant de 11 635,91 €.

Considérant la demande de Monsieur le Trésorier de Mortagne au Perche,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Monsieur le Président à encaisser le chèque de caution d'un montant de 680 €.

#### **5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant la possibilité d'intégration d'un agent dans un cadre d'emploi de niveau équivalent, et suite à la demande d'intégration de Lucie DELESSERT, agent à l'école Chartrage, dans le grade d'ATSEM, il est proposé au Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**CREE** un poste d'ATSEM pour 28/35ème,

**SUPPRIME** un poste d'adjoint technique.

#### **6. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VELOSCENIE PARIS - LE MONT SAINT MICHEL**

L'itinéraire dénommé "Véloscénie" relie Paris au Mont Saint Michel, il traverse 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités et 3 parcs régionaux. Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est concerné par cet itinéraire,

Il convient de signer une convention pour marquer l'engagement de chaque partenaire à contribuer au développement de l'itinéraire, définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement du projet, définir les règles de financement communes et les modalités financières entre chaque partenaire,

Pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, la cotisation annuelle s'élève à 1 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la convention de partenariat 2019-2022,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur Xavier GOUTTE, Vice-président à signer la convention.

## **7. OPERATION GROUPEE DE PLANTATION DE HAIES 2019-2020**

La Chambre d'Agriculture de l'Orne propose à la Communauté de communes de reconduire l'opération de plantation de haies, financée par le Département de l'Orne. L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture sera gratuit pour la Communauté de communes et les plantations seront financées à hauteur de 60 % par le Conseil Départemental de l'Orne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** le projet de reconduction de l'opération collective de plantation de haies bocagères.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame Brigitte de FORTON à signer toutes les pièces nécessaires pour cette opération.

**SOLLICITE** au meilleur taux la subvention du Conseil Départemental de l'Orne.

## **8. COMPTE RENDU DES POUVOIRS DELEGUES**

Lors des réunions du Conseil de Communauté, Monsieur le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

**PREND ACTE** de l'exercice des pouvoirs délégués.

\* Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

2019\_19D: Marché de maîtrise d'œuvre aux travaux d'extension du pôle de santé de Mortagne au Perche

2019\_20 D : Avenant n°2 au lot n°1 du marché de rénovation du gymnase de la Poudrière à Saint Langis lès Mortagne

2019\_21 D : Avenant n°1 de maîtrise d'œuvre au marché de rénovation au gymnase de la Poudrière

2019\_22 D : Passation d'un contrat pour l'entretien des espaces verts aux abords du complexe sportif de La Chapelle Montligeon

2019\_23 D : Marché de maîtrise d'œuvre - Réseaux d'assainissement et station d'épuration à La Mesnière

2019\_24 D : Attribution des aides de l'Agence de l'Eau pour la réhabilitation des dispositifs ANC

2019\_25 D : Fixation de tarifs complémentaires à l'office de tourisme du Pays de Mortagne au Perche

*Fait à Mortagne au Perche, le 26/04/2019*

**Le Président**  
**Jean Claude LENOIR**

